

*Question présentée par le député :*

*M. François Baertschi*

*Date de dépôt : 13 mai 2019*

### **Question écrite urgente**

**Fraude électorale au service des votations : le personnel est-il soumis à une enquête fouillée de probité ?**

Le service des votations et élections a une fonction d'arbitre essentielle au bon fonctionnement de notre démocratie. Le personnel choisi, qu'il soit fixe ou temporaire, devrait présenter toutes les garanties afin de s'assurer de sa fiabilité.

Mes questions sont les suivantes :

- *Quelles sont les procédures d'engagement pour le personnel fixe et temporaire au service des votations et élections ?*
- *Le service est-il astreint à mener une enquête fouillée de probité ?*